

Délibération n°2018-03-22

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	53
Pouvoirs	23
Votants	76

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 juin 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Soursac.

Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Jean-Pierre Bodeveix	à	François Ratelade
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Sandra Délibit	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Alain Fonfrede	à	Pierre Coutaud
Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Henri Granet	à	Jean Stöhr	Alain Gueguen	à	Stéphanie Gautier
Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade	Jean-Pierre Guitard	à	Michel Guitard
Michel Lacrocq	à	Laurence Boyer	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Jean-François Loge	à	Bernard Rouge	Laurence Monteil	à	Françoise Béziat
Philippe Pelat	à	Martine Pannetier	Michel Pesteil	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Poigneau	à	Marilou Padilla-Ratelade	Nathalie Peyrat	à	Jean-Marc Michelin
Serge Peyraud	à	Jean Valade	Gérard Rougier	à	Gilles Magrit
Michel Saugeras	à	René Lacroix			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Geneviève Disdero, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Sérrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

Adhésion à la plateforme de dématérialisation du conseil départemental de la Corrèze

Le président explique qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, deux obligations nouvelles vont s'imposer pour les marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT :

- toutes les communications et tous les échanges d'informations devront être effectués par voies électroniques. De plus, les candidatures et les offres devront obligatoirement être réceptionnées par cette voie, ce qui signifie que les offres remises en format papier ne pourront plus être acceptées ;
- l'acheteur public devra publier sur un profil acheteur les données essentielles des marchés publics (y compris modifications intervenant en cours du marché).

Pour satisfaire à ces obligations, les acheteurs publics devront donc recourir à une plateforme de dématérialisation.

Le Département conscient des difficultés qu'on pourrait rencontrer pour faire face à ces nouvelles obligations propose de nous apporter un appui technique en mettant gratuitement à notre disposition sa plateforme de dématérialisation (dont le prestataire est la société « achat public »).

Cela permettrait d'avoir accès de façon illimitée à toutes les fonctionnalités de la plateforme, en s'acquittant uniquement, au moment de l'adhésion, de la somme de 90 € HT (certificat de déchiffrement) auprès du prestataire.

De plus, la multiplicité des plateformes étant source de complexité pour les entreprises de notre territoire, l'usage d'une plateforme unique permettrait également de faciliter leur accès à la commande publique.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire **APPROUVE** l'adhésion de Haute-Corrèze Communauté à la plateforme de dématérialisation du conseil départemental de la Corrèze.

A l'unanimité	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Soursac, le 28 juin 2018

Le président,
Pierre Chevalier

